

Note préparatoire à la Commission mixte de coopération bilatérale Algérie / Wallonie-Bruxelles 2016.

Suite aux rencontres et échanges intervenus en décembre 2015 et janvier 2016 à Alger, le Ministère des Affaires étrangères et Wallonie-Bruxelles international ont décidé de procéder à un nouvel appel à projets destiné à préparer la troisième programmation intergouvernementale de coopération bilatérale 2016-18.

Cet appel devrait être lancé simultanément de part et d'autre, dans les meilleurs délais et pour la fin février au plus tard. Chaque Partie assure la responsabilité de la diffusion et le suivi de cet appel pour ce qui la concerne.

L'appel à projets bilatéral consistera à assurer une sélection de projets dont les objectifs et activités porteront prioritairement dans les secteurs de :

- **L'éducation et de la formation**, avec une **attention prioritaire à la coopération académique et scientifique** entre universités, centres de recherche et établissements d'enseignement supérieur.
 - Il n'y aura pas de restriction dans les disciplines d'enseignement ou des secteurs de recherche ;
 - Les projets pourront porter dans les sciences sociales et humaines, exactes, appliquées ou médicales pour autant qu'ils soient orientés vers l'exploitation et le transfert des résultats au cours de la présente programmation ou à brève échéance après celle-ci ;
 - Une attention particulière sera consacrée à des projets de coopération académique ou de recherche contribuant à la valorisation conjointe des savoirs et des expertises en matière de développement durable et de développement économique et social.
- **L'environnement et le développement durable**, par la réunion de partenaires scientifiques, techniques ou institutionnels actifs dans la lutte contre la désertification, la dégradation des sols, la déforestation ou en faveur de la qualité et de la préservation des ressources d'eau et de la prévention et traitement des déchets.

Les Parties chercheront à privilégier la sélection de projets qui offrent les meilleures possibilités d'accès ou de développement en relation avec les programmes de l'UE (Horizon 2020 et Erasmus Plus en particulier) ou tout autre programme bilatéral ou multilatéral (l'AUF notamment) de mise en réseau et de valorisation des compétences.

En complément à ces deux axes prioritaires, les Parties seront attentives à réserver des moyens en vue de favoriser les **formations et échanges entre partenaires de la culture, des politiques de jeunesse et organisations de la société civile**, dans une perspective de promotion de la diversité culturelle, des droits universels et de l'égalité hommes-femmes.

Les Parties veilleront à sélectionner les projets dont les objectifs et activités auront été dûment élaborés conjointement entre partenaires algériens et belges.

La coordination des étapes préparatoires à la nouvelle programmation de coopération bilatérale sera assurée régulièrement entre les missions diplomatiques respectives et les ministères concernés par les secteurs prioritaires.

La clôture de l'appel à projets est fixée pour la fin avril au plus tard en vue d'une première évaluation conjointe début mai et la tenue de la Commission mixte à Alger à l'horizon, dans la mesure du possible et sous réserve de confirmation, de la première semaine de juin.

Délégation Wallonie-Bruxelles, 7 février 2016